Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public des déchets ménagers et assimilés

Exercice 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2019
Présenté conformément au Décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, détaille les indicateurs techniques à intégrer dans ledit rapport.

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, compétente, au regard des statuts modifiés par arrêté n° 2394 du 26 novembre 2012, en matière de collecte, d'élimination et de traitement des déchets ménagers et assimilés a donc obligation d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans le courant du premier semestre de l'année suivante, avant d'être mis à disposition du public.

Ce rapport sur le service public d'élimination des déchets s'appuie non seulement sur des informations qualitatives détenues par les services mais également sur les comptes rendus techniques et financiers fournis par les prestataires de la CCPLx.

Ce rapport présente donc la compétence « collecte des déchets ménagers » gérée en régie par la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.

Le transport et le traitement sont assurés par le SYTEVOM[1] auquel la CCPLx adhère.

[1] **SYTEVOM** : Le Syndicat mixte à vocation unique pour le transfert, l'élimination et la valorisation des ordures ménagères réalise, pour le compte de ses adhérents, la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination des ordures ménagères et des déchets assimilables.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Sommaire

Le service 5
Le territoire 5
Les compétences 6
Les moyens MATERIELS ET HUMAINS 7
LES MOYENS BUDGETAIRES 7
La collecte 10
Organisation des ramassages 10
Les consignes de collecte ordures ménagères et tri 13
Les services complémentaires aux collectes 14
L'accueil du public et la mise à jour du fichier usager 14
La dechetterie 15
La collecte du verre 17
Le Compostage domestique 18
le broyeur 18
La communication 19
Communication 19
Chiffres-clés 22
Les ordures ménagères résiduelles 22
Les déchets selectifs 22
Caractérisation des tournées de tri 23
LES biodechets 25
Le verre 25
LA dechetterie de saint-sauveur 25

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

SYNTHESE

L'année 2020 est la quatrième année d'application de la redevance incitative sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil. On rappelle que le prix du service pour les usagers n'est plus une taxe calée sur la valeur locative des biens immobiliers mais une redevance calculée sur la base des volumes des bacs OMr (Ordures Ménagères résiduelles) et des levées des bacs OMr (sur le principe plus vertueux du pollueur payeur).

La gestion rigoureuse du service permet l'équilibre des dépenses de fonctionnement et le financement des investissements majeurs (bacs et camions) tout en assurant le développement de projets (biodéchets) en accompagnement du Sytevom.

Pour la qualité du service, les collectes sont assurées avec le maximum de régularité, le traitement des factures est maîtrisé et les réclamations des clients sont relativement suivies. Si l'application du règlement est globalement acquise par les particuliers, il n'en n'est pas de même pour les habitats collectifs où les consignes de tri restent encore à maîtriser.

Au-delà de ce constat global, il est à noter pour l'année 2020 :

- ✓ Le service s'est déroulé dans le contexte très particulier lié à a crise sanitaire. Malgré cette période complexe, le service s'est poursuivi sans difficultés particulières. Il est à souligner de ce point de vue l'engagement des agents de la collecte dans la poursuite de leur mission qui a du reste été reconnu par la collectivité par le versement d'une prime spécifique décidée par l'assemblée.

- ✓ La modernisation des moyens du service s'est traduite par la livraison début 2020 des trois nouveaux véhicules (2 véhicules de collecte et un véhicule de livraison), l'achat de matériels numériques et bureautiques, de géolocalisation et la dispense de formations. L'ensemble de cet investissement de modernisation s'élève à 573 679 €.

- ✓ L'accompagnement du Sytevom sur des projets
  La collectivité s'est positionnée auprès du SYTEVOM pour une phase expérimentale de collecte des Biodéchets auprès des métiers de bouche. Toutefois, l'engagement de la phase terrain au 1er janvier 2020 s'est trouvée confrontée à la situation sanitaire dès mars. Compte-tenu de cette situation, la phase d'étude n'a pu livrer de résultats probants en 2020.

- ✓ Le vote d'une nouvelle grille tarifaire fin 2020 pour une application au 1er janvier 2021 afin de tenir compte de l'augmentation des tarifs du SYTEVOM. L'excédent budgétaire antérieur a été mobilisé afin de contenir l'augmentation auprès des usagers du service.

- ✓ En 2020, 2 789 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées ce qui représente en moyenne 123 kg/hab/an contre 130 kg/hab/an en 2019, soit une baisse de 5 %. S'agissant de la collecte sélective, elle a également diminué passant à 902 tonnes, ce qui représente en moyenne 60 kg/hab/an, soit une baisse de 6 %.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Le service

LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes du Pays de Luxeuil à sa création le 15 novembre 2001, couvrait un territoire de 13 communes. En 2017, 3 communes supplémentaires ont été intégrées (Raddon et Chapendu, Saint-Bresson et Sainte Marie en Chanois). En 2019, la commune de St Valbert a fusionné avec celle de Fougerolles pour créer une nouvelle commune rattachée à la Communauté » de communes de la Haute-Comté.

Aujourd'hui, la communauté de communes comptabilise, selon les dernières données Insee, une population de 14 950 habitants sur un territoire de 153 km², soit près de 98 hab/km².

La typologie du territoire est à dominante rurale avec un habitat montagnard et épars sur la zone de Saint Bresson, mixte rurale concernant les communes de Froideconche et Saint Sauveur et urbain plus dense sur la zone de Luxeuil-les-Bains.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

LES COMPÉTENCES

La Communauté de Communes assure, en régie, sur la totalité de son territoire, la collecte en porte à porte des déchets ménagers résiduels et des déchets recyclables (collecte sélective).

Elle assure ce service par l'intermédiaire du Service Public d'Elimination des Déchets ménagers auprès de 6 566 usagers répartis ainsi :

- 5 865 particuliers soit 89 % des usagers
- 325 professionnels (5%)
- 142 collectifs (2%)
- 66 administrations (1%)
- 39 associations (<1%)

On rappelle que depuis le 1er janvier 2013 les déchetteries du département de la Haute Saône sont gérées directement par le SYTEVOM.

Activité	Modalité d'exploitation	Titulaire du contrat	Objet
Collecte des O.M.R[2] et sélectifs de la CCPLx	Régie	-	Assurer le ramassage en porte à porte des O.M. et C.S. (collecte sélective) et le transport au quai de transfert[3] de Saint-Sauveur
Quai de transfert[3] Saint-Sauveur	-	SYTEVOM	Réception et transport des matières au centre de valorisation
Déchetterie de Saint-Sauveur	-	SYTEVOM	Exploitation de la déchetterie.
Collecte du verre	-	SYTEVOM	Gestion et collecte des points d'apport volontaire. L'entretien des PAV est assuré par les communes suivant les conventions établies entre les communes et le Sytevom.

Les collectes se font sous la forme de tournées de ramassage. Elles sont définies sur la base d'un planning annuel consultable sur le site de la CCPLx et distribué en début d'année à tous les usagers du service.

Le traitement des déchets et la collecte des Points d'Apport Volontaire verre (PAV) sont confiés au SYTEVOM (Syndicat de Traitement d'Élimination et de Valorisation des Ordures Ménagères).

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil dispose d'une déchetterie, d'un quai de transfert et de plusieurs dizaines de containers Points d'Apport Volontaire verre répartis sur l'ensemble du territoire.

[2] **Ordures Ménagères résiduelles** : Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives.
[3] **Quai de transfert** : Un quai de transfert reçoit les déchets produits par les habitants (déchets résiduels et collectes sélectives, uniquement déchets résiduels pour celui de Saint-Sauveur) et permet leur transfert et leur transport dans des véhicules de grande capacité (gros porteurs). Après identification de leur origine et pesage, les collectes sont ainsi regroupées pour être acheminées vers leur traitement.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

LES MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

En 2020, pour exercer cette compétence la collectivité dispose des moyens suivants :

Moyens matériels

Moyens propres à la collectivité :

- 4 Bennes à ordure ménagères RENAULT :
  - une benne de 19 tonnes dédiée à la collecte d'ordures ménagères
  - une benne de 19 tonnes dédiée à la collecte sélective
  - une benne de 19 tonnes de remplacement
  - une mini benne de 3,5 tonnes en location

- 1 local technique intercommunal situé à Saint Sauveur

- Un parc de 17 133 bacs pucés, dont 6 877 bacs bordeaux pour les OM et 7 567 bacs jaunes pour la collecte sélective, distribués aux usagers et également un stock tampon de 2 640 bacs disponibles pour les nouveaux arrivants ou les changements d'affectation de bacs.

Afin de s'adapter au mieux aux besoins des usagers, 5 volumes sont disponibles pour les bacs OM (80l, 120l, 180l, 240l, 660l) et, dorénavant, 4 volumes pour le tri sélectif (120l, 180l, (nouveauté) 240l, 660l).

Moyens humains pour 2020 :

- 1 responsable du service à 40 % (en partage avec le reste du service environnement)
- 1 agent administratif (accueil, mise à jour base de données, facturation, réclamation)
- 1 ambassadeur du tri
- 6 agents de collecte

Il est à noter que le service a été renforcé à compter de novembre 2020 par le recrutement d'un responsable de service conformément à l'étude réalisée en 2018 qui portait sur l'organisation du service.

Les agents de collecte sont amenés, en fonction des besoins du service, à effectuer d'autres tâches diverses comme la livraison ou le nettoyage des conteneurs et l'entretien des zones d'activité.

Le service environnement est assisté par les services administratifs de la CCPLx (accueil, comptabilité, ressources humaines, direction). Le cout de ces services est intégré dans le budget de l'activité environnement suivant une clé de répartition validée en conseil communautaire lors du vote des budgets (Cf. délibération n°2020-53 du 27 juillet 2020).

LES MOYENS BUDGETAIRES

La redevance incitative

Le service est financé principalement par la redevance incitative qui a été mise en place au 1er janvier 2016 afin de répondre aux exigences du Grenelle de l'Environnement et à la nouvelle loi de transition énergétique de juin 2015.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

L'objectif majeur est le développement de la valorisation des matières grâce à un dispositif adapté de collecte. Ainsi la redevance incitative n'est pas seulement la facturation de l'enlèvement des ordures ménagères, elle intègre dans son montant le coût :

- De la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte,
- De l'incinération des ordures ménagères,
- De la valorisation des déchets issus du tri sélectif
- De la mise à disposition et de l'entretien des bacs dédiés,
- De l'accès aux déchetteries du département,
- De la mise en place des points d'apport volontaire verre

Une conjoncture internationale très morose en 2020 sur la revente des matériaux, les effets d'une augmentation exponentielle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) sur les tonnages voués à l'enfouissement comme sur les tonnages incinérés, les conséquences de la crise sanitaire dans l'exploitation du centre de tri pour les années 2020 et 2021, ont eu pour effet d'impacter significativement les nouveaux tarifs appliqués par le SYTEVOM, à compter de 2021.

Afin de faire face à cette augmentation, le conseil a décidé lors de sa séance du 14 décembre 2020 de réviser la grille tarifaire des services du SPED.
Le principe a été retenu de faire supporter l'augmentation du SYTEVOM partiellement à l'usager dès 2021, l'excédent budgétaire antérieur étant sollicité en complément. Cette augmentation impacte à la fois la part fixe à raison de 10 € sur la base d'un bac 120 litres et sur les parts variables à hauteur de 20 %.

<u>Le compte administratif 2020</u>

- En section de fonctionnement, le CA 2020 fait apparaître un excédent d'exploitation de 824 453.25 €.

Libellés	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*
Résultats antérieurs		809 647.30
Opérations de l'exercice	1 425 770.66	1 440 576.61
Totaux	1 425 770.66	2 250 223.91
Résultat de clôture		**824 453.25**

- En section d'investissement, le CA 2020 fait apparaître un excédent d'investissement de 175 278,91 €.

Libellés	*Dépenses ou déficits*	*Recettes ou excédents*
Résultats antérieurs		598 728.29
Opérations de l'exercice	641 472.10	281 454.69
Etat des restes à réaliser	63 431.97	0.00
Totaux	704 904.07	880 182.98
Résultat de clôture		**175 278.91**

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

- L'exécution budgétaire est détaillée comme suit :

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	165 900.00	127 553.73
012 Charges de personnel	556 500.00	499 953.84
65 Autres charges gestion courante	612 000.00	611 966.95
66 Charges financières	1 600.00	1 155.02
67 charges exceptionnelles	61 000.00	55 822.93
68 Dotations aux provisions	20 000.00	16 066.00
042 Opérations d'ordre entre section	120 000.00	113 252.19

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	1 352 752.70	1 349 396.13
74 Subventions d'exploitation	0.00	214.65
75 Autres produits gestion courante	100.00	101 69

<u>Chapitres dépenses d'investissement</u>

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
21 Immobilisations corporelles	680 700.00	665 005.63
13 Subventions d'investissement	79 800.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	36 000.00	34 639.44
040 Opération d'ordre entre sections	6 000.00	5 259.00
041 Opérations patrimoniales	500.00	0.00

<u>Chapitres recettes d'investissement</u>

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotations fonds divers réserves	104 229.21	76 660.00
13 Subventions d'investissement	91 542.50	91 542.50
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
040 Opérations d'ordre entre section	120 000.00	113 252.19
041 Opérations patrimoniales	500.00	0.00

- Au 31 décembre 2020, la dette en capital restant dû est de 169 690,98 €.
  Les annuités restantes s'élèvent quant à elles à 175 045,97 €.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

La collecte

ORGANISATION DES RAMASSAGES

Afin de répondre au mieux aux attentes des usagers et proposer un service de qualité, il a été mis en place pour l'ensemble des usagers du service d'enlèvement des déchets proposant :

- Un ou plusieurs bacs à couvercle bordeaux pour la collecte des ordures ménagères résiduelles,
- Un ou plusieurs bacs à couvercle jaune pour la collecte sélective.

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est gérée en régie pour l'ensemble des communes du territoire.

Les collectes se font sous la forme de tournées de ramassage en porte à porte. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr), dans le bac bordeaux sont collectées en C1, soit une fois par semaine pour les communes de Luxeuil les Bains, Froideconche et Saint Sauveur et C0.5, soit tous les quinze jours pour les autres.
Cette particularité est une exigence réglementaire qui impose la collecte en C1 pour les communes de 2 000 habitants au sens juridique du terme.
Les ordures ménagères des gros producteurs (type CHI, Lycées, …) sont, à leur demande, collectées 2 fois par semaines.

La collecte des déchets recyclables (tri sélectif) se fait en C0.5 sur l'ensemble du territoire.

De même, pour les professionnels des métiers de bouche des communes dont les OMr sont collectées en C0.5, une collecte supplémentaire a été organisée à leur convenance pour leur permettre de bénéficier d'une collecte hebdomadaire s'agissant de leurs ordures ménagères résiduelles (bac bordeaux).

Une tournée spéciale a été créée pour répondre aux contraintes techniques, à savoir supprimer des marches arrière et collecter un maximum d'usagers en porte à porte.

Enfin, les tournées des jours fériés sont effectuées selon un planning de rattrapage, consultable sur le site internet de la Communauté de Communes.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Le calendrier 2020

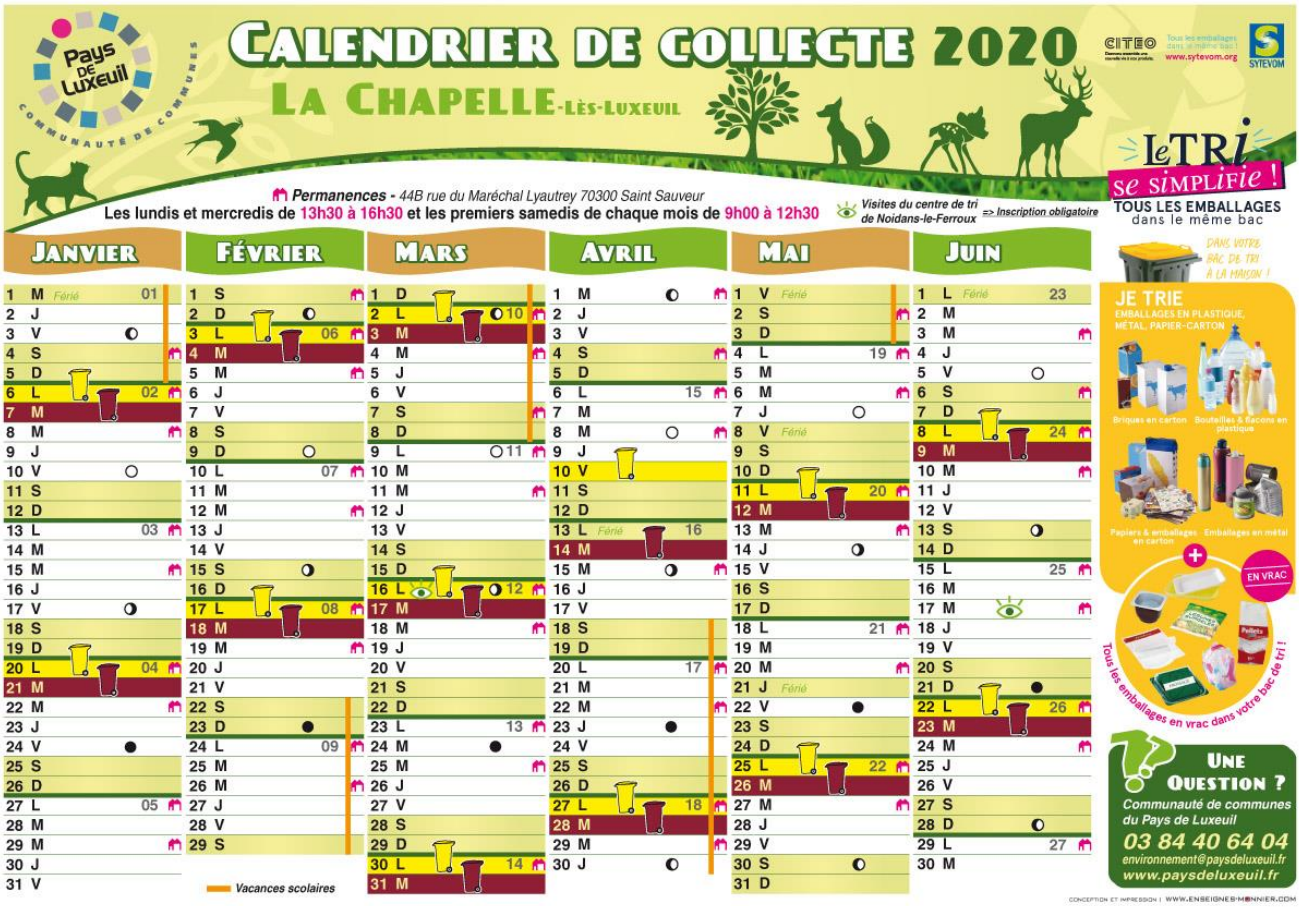

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

L'organisation des tournées 2020 en quelques chiffres

- 18 tournées différentes pour les 15 communes du territoire et 1 tournée Biodéchet
- 32 757 km parcourus répartis comme suit :
  - 18 039 km pour la collecte des OM
  - 13 747 km pour la collecte du TRI
  - 971 km pour la collecte des biodéchets.
- 14 597 bacs pucés (OM et TRI) en service
- 2 789 tonnes de déchets collectés : 1 857 tonnes d'OMr, 902 tonnes de TRI et 30 tonnes de biodéchets.

Le tableau des tournées

Semaines	Tournées	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Semaines PAIRES	Tournée Omr	Raddon St Bresson Sainte Marie Breuchotte Les Bouhays Lycée Lumière CHI ZAC du Bouquet	Baudoncourt Brotte La Chapelle Luxeuil secteur 2	Luxeuil secteur 1 Froideconche Les Hauts d'Esboz	Luxeuil Secteur 3 St Sauveur Lycée Lumière CHI ZAC du Bouquet Gymnase Merises	Magnivray Les Fouillies de Brest La Corbière Esboz-Brest
	Tournée TRI	Baudoncourt Brotte La Chapelle	Luxeuil secteur 1	Luxeuil secteur 2 Lycée Lumière CHI	Froideconche Les Hauts d'Esboz	Luxeuil secteur 3 Gymnase Merises
Semaines IMPAIRES	Tournée Omr	Lycée Lumière CHI ZAC du Bouquet	Luxeuil secteur 2 Breuches Ormoiche Trattoria (La Chapelle)	Luxeuil secteur 1 Froideconche Les Hauts d'Esboz	Luxeuil Secteur 3 St Sauveur CHI ZAC du Bouquet Gymnase Merises	[***livraison bacs***]
	Tournée TRI	Breuches Ormoiche	Raddon St Bresson Ste Marie	Saint Sauveur	Breuchotte Les Bouhays Magnivray Les Fouillies de Brest La Corbière Esboz Brest	

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

LES CONSIGNES DE COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES ET TRI

En Ordures Ménagères

S'agissant d'une collecte incitative facturée sur les volumes des bacs dédiés aux OMr, il n'est pas admis que des usagers augmentent les volumes avec des bacs largement débordant. Les volumes éxcédentaires ne sont pas collectés conformément aux dispositions prévues dans le règlement *(Art. 6.1.4).*

Les agents ont pour consigne de mettre de côté les sacs en trop, de procéder au vidage du bac et de remettre le sac.

En Tri

Les contrôles des bacs de tri ont été systématisés avant vidage. Tout bac non conforme aux consignes de tri entraîne « un refus de tri » à savoir une non levée du bac. Pour chacun, une explication est fournie via des autocollants personnalisables apposés sur le bac refusé. Chaque refus fait l'objet d'un dossier (relevé de puces, photos et explications) tenu à disposition des usagers qui en font la demande. Afin de remettre les bacs jaunes en conformité, et de pouvoir être vidé à la prochaine collecte les usagers sont dans l'obligation de retrier leurs bacs.

Les réunions d'information habituellement tenues (conseil des sages, conseil des citoyens, conseil des jeunes, accueil des nouveaux arrivants, journée des économies, …) afin de divulguer les bonnes pratiques n'ont pu se tenir en 2020 en raison de la situation sanitaire et de ses contraintes.

Un accueil téléphonique est tenu quotidiennement pour répondre aux diverses interrogations des usagers.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Les services complémentaires aux collectes

L'ACCUEIL DU PUBLIC ET LA MISE À JOUR DU FICHIER USAGER

- L'accueil

Un accueil physique et téléphonique quotidien est tenu au siège de la CCPLx de 8H à 12H et de 13h30 à 16h30 pour répondre à toutes les interrogations ou réclamations des usagers, créer leur dossier ou le mettre à jour.

- La mise à jour du fichier

En 2020, 574 nouveaux dossiers ont été créés et 573 dossiers résiliés.
En outre, il faut ajouter près de 900 mouvements de bacs à la permanence du local de Saint Sauveur qui correspondent à des retraits, des remises, des échanges, des dotations supplémentaires, des ventes de composteurs.

- La facturation de l'enlèvement des ordures ménagères

Elle a lieu deux fois par an en fin de semestre. 13 295 factures ont été générées en 2020, ce qui reste stable par rapport à l'année précédente (13 366 factures).

- La gestion des réclamations sur collecte

Sauf cas particulier, toutes les réclamations sont traitées dans la journée.

- Les permanences

Les permanences sont organisées chaque semaine au local technique de Saint Sauveur tous les lundis et mercredis après-midi ainsi que les 1ers samedis de chaque mois, pour les usagers qui souhaitent adapter leur dotation en bacs ou s'équiper de composteurs.

- Les livraisons

Pour les usagers qui ne peuvent pas se déplacer aux heures d'ouverture de la permanence, un service de livraison est proposé pour un coût de 10€ quelle que soit la distance.

- L'entretien des bacs roulants

En cas de casse ou de défaut sur un bac, celui-ci est réparé ou remplacé dans les 48 h.

- Le portail web usager

Pour faciliter le suivi individualisé, chaque usager qui le souhaite peut accéder, via les codes fournis sur sa facture à ses données personnelles : sa consommation, ses factures et faire des demandes au service.

- Les sacs prépayés

En cas de surproduction exceptionnelle de déchets, les usagers ont la possibilité de présenter leurs ordures ménagères en sacs prépayés dédiés. Ils ont une capacité de 60 litres et ne doivent pas dépasser 6kg. Les sacs sont vendus à l'unité au prix de 4,50 € ou en lot de 25 sacs au prix de 100 €. 52 sacs prépayés ont été vendus en 2020 (en nette augmentation, 7 seulement en 2019).

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

LA DECHETTERIE

La déchetterie de Saint Sauveur est gérée par le Sytevom et fait l'objet d'un bilan d'activité de la part de ce dernier comme les 35 déchetteries.

La déchetterie de Saint Sauveur est située Pré d'Amont à Saint Sauveur.
La gestion est assurée par le SYTEVOM depuis le 1er janvier 2013.

HORAIRES D'ETE
Du 1er Mars au 31 Octobre
Du Lundi au Samedi :
De 9h à 12h et de 14h à 18h

HORAIRES D'HIVER
Du 1er Novembre au 28 Février
Du Lundi au Samedi :
De 9h à 12h et de 13h30 à 17h

(Fermée le dimanche)

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Ce que pouvez vous apporter à la déchetterie :

METAUX
(vélos...)
Facilement recyclables chez les ferrailleurs.

CARTONS
Pensez à mettre les cartons bien à plat.

DECHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

collecte en déchetteries, dans des bennes dédiées, les gros électroménagers froids (frigos...), hors froid (lave vaisselle, sèche linge...), les petits appareils ménagers (grille pain, radios...), les écrans (ordinateurs, télévisions...)

DÉCHETS VERTS
(pelouse, branches)
Pensez au compostage dans votre jardin, vous fabriquerez un engrais biologique très efficace.

HUILE MOTEUR
Le raffinage de 3 litres d'huile de vidange récupérée permet d'obtenir 2 litres d'huile neuve.

BOIS
Le bois particulier (palettes, poutres...) ou ne pouvant être broyé pour être composté, fait l'objet d'une collecte en vue d'une valorisation énergétique dans une benne spécifique.

GRAVATS
(graviers, cailloux...)
Ne les mélangez pas avec des plastiques, du bois ou du plâtre qui ne sont pas des matériaux inertes.

HUILES VÉGÉTALES
Ne les versez pas dans les égouts, elles colmatent les conduites et perturbent le fonctionnement de la station d'épuration. Elles servent à la fabrication de biocarburant.

BATTERIES
Le plomb sera recyclé et l'acide sulfurique sera neutralisé.

PNEUS VEHICULES LEGERS NON JANTES
Seuls les pneus VL non jantés des particuliers sont acceptés à raison de 2 par/an.

PRODUITS MENAGERS SPECIAUX
(solvants, diluants, aérosols, peintures et autres produits chimiques...)
Gardez-les dans leur emballage d'origine afin que le gardien puisse les identifier. Ils seront traités dans un centre spécialisé.

TEXTILES
En fonction de leur qualité, les textiles (vêtements, linge de maison et chaussures) seront réutilisés ou recyclés en chiffon d'essuyage. Mettez-les dans des sacs fermés pour les protéger de l'humidité.

PILES
Les piles contiennent souvent du mercure ou du cadmium. Elles seront traitées dans un centre spécialisé.

MEUBLES
Si vos meubles peuvent encore servir, pensez aux ressourceries
** si point de collecte dédié*

RESSOURCERIE
Donnez une deuxième vie à vos objets.
** si point de collecte dédié*

HUISSERIES
Démentelées, les huisseries (portes fenêtres, fenêtres, portes ...) sont valorisées matières par matières.
** si point de collecte dédié*

ATTENTION
Ne sont pas acceptés

Les ordures ménagères qui doivent être présentées à la collecte traditionnelle.

Le tri sélectif doit être déposé en vrac dans votre bac de tri à la maison.

Les fruits et légumes

Les cendres

La suie

Les médicaments qui sont récupérés par votre pharmacien. L'association CYCLAMED est agréée par les pouvoirs publics pour récupérer et valoriser les médicaments et les emballages. Les médicaments sont incinérés pour produire de la chaleur ou de l'électricité.

Les cadavres d'animaux vous pouvez vous adresser à un équarrisseur.

Les pneus spéciaux les pneus poids lourds, agricoles, et professionnels

Les produits explosifs vous pouvez rapporter les bouteilles de gaz dans une station-service.

Les produits radioactifs

Les déchets contaminés (seringues, pansements ...)

Les produits en amiante-ciment

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

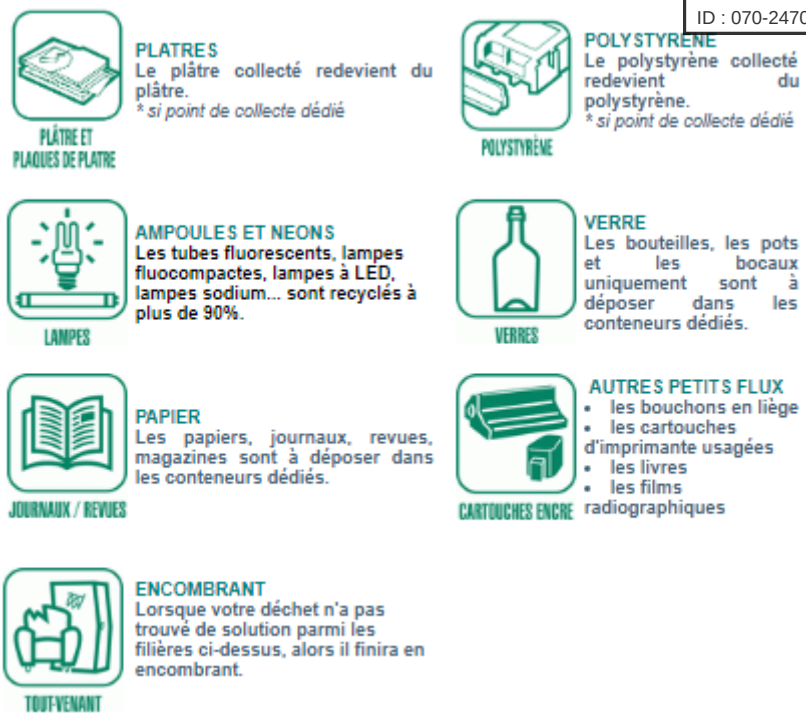

Pour le financement du service rendu par le SYTEVOM, chaque collectivité doit s'acquitter d'une cotisation au SYTEVOM assise sur le nombre d'habitants. Ces derniers, non professionnels, bénéficient d'un accès gratuit à l'ensemble des déchetteries du département.
Un contrôle d'accès via des badges personnalisés est en place depuis septembre 2014. En cas de perte du badge, à compter du 1 avril 2019, le renouvellement du badge est facturé 8 € par le SYTEVOM.

LA COLLECTE DU VERRE

La gestion des Points d'Apport Volontaire (PAV) (vidage, signalétique, réparation/changement) est prise en charge par le Sytevom. Ce service est financé par la cotisation assise sur le nombre d'habitants.

La répartition des bornes sur le territoire intercommunal est sous la responsabilité des communes avec l'accord du Sytevom. L'entretien des bornes et abords sont à la charge des communes via des conventions signées entre le Sytevom et la commune.

77 bornes de collectes sont réparties sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, avec un point de collecte minimum sur les plus petites communes (Ormoiche) et 11 points de collecte sur Luxeuil.

Quand les bornes sont pleines, les mairies se chargent d'appeler directement le SYTEVOM ou le prestataire de collecte.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique concerne les produits fermentescibles non consommables issus de la préparation des repas + déchets verts.
Le programme de promotion du compostage individuel porté par le SYTEVOM propose aux usagers d'acquérir des composteurs individuels au tarif unique de 25 € TTC et 3 € TTC le bio- seau (tarif résiduel pour le particulier déduction faite des subventions de l'ADEME[4] et du SYTEVOM).

Cette opération a été étoffée en proposant notre type de composteur de 400L en plastique et a permis la vente de 23 bio-seaux et 57 composteurs :

- 34 composteurs bois de 600L
- 1 composteur bois de 400L
- 22 composteurs plastique de 400L

On observe une légère baisse de 8 % par rapport à 2018 où 62 composteurs ont été vendus.

Par ailleurs, le SYTEVOM met en vente des lombricomposteurs à prix réduits. Cette offre est réservée en priorité aux personnes ne pouvant pas composter.

LE BROYEUR

Le SYTEVOM a engagé une réflexion pour limiter l'apport de déchets verts en déchetteries en proposant des alternatives aux collectivités. Il a ainsi proposé de mettre à disposition des broyeurs pour favoriser le recyclage des déchets végétaux, notamment en paillage sur les espaces verts municipaux.
Quatre broyeurs sont disponibles pour les communes dépendant du territoire du SYTEVOM.
Un broyeur est mis à disposition à la CCPLx pour toutes les communes de son territoire mais aussi pour les communes voisines.
Le broyeur a été réservé 21 fois en 2019 par 17 communes et 10 fois en 2020 par 10 communes différentes.

[4] Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

La communication

COMMUNICATION

Différents supports de communication sont diffusés par les agents de la Communauté de Communes à l'occasion de l'inscription des nouveaux arrivants ou des différentes manifestations.

- ✓ Le mémo-tri : remis pour tous les nouveaux arrivants

- ✓ Etiquettes sur le couvercle des bacs

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

✓ Etiquettes de refus de Tri

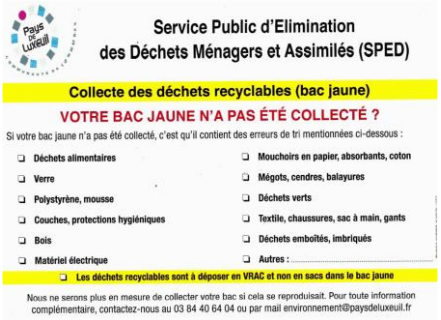

Service Public d'Elimination
des Déchets Ménagers et Assimilés (SPED)

Collecte des déchets recyclables (bac jaune)

VOTRE BAC JAUNE N'A PAS ÉTÉ COLLECTÉ ?

Si votre bac jaune n'a pas été collecté, c'est qu'il contient des erreurs de tri mentionnées ci-dessous :

- ❑ Déchets alimentaires
- ❑ Verre
- ❑ Polystyrène, mousse
- ❑ Couches, protections hygiéniques
- ❑ Bois
- ❑ Matériel électrique
- ❑ Mouchoirs en papier, absorbants, coton
- ❑ Mégots, cendres, balayures
- ❑ Déchets verts
- ❑ Textile, chaussures, sac à main, gants
- ❑ Déchets emboîtés, imbriqués
- ❑ Autres : .....

❑ Les déchets recyclables sont à déposer en VRAC et non en sacs dans le bac jaune

Nous ne serons plus en mesure de collecter votre bac si cela se reproduisait. Pour toute information complémentaire, contactez-nous au 03 84 40 64 04 ou par mail environnement@paysdeluxeuil.fr

✓ Stop pub

➢ Flyers les idées reçues

Les imbriqués

Les DASRI

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

✓ Mémo compost

✓ kit manifestation

En raison du contexte sanitaire, les actions de communication ont été limitées en 2020. Les manifestations grand public et les réunions d'information sur le tri à destination des habitants n'ayant pu se tenir.

Les calendriers de collecte 2020 ont été diffusés à tous les usagers du territoire et ont été aussi disponibles, soit en téléchargement sur le site internet, soit au siège de la CCPLx. Les règles principales concernant les bacs y sont rappelées.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Chiffres-clés

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La quantité d'ordures ménagères est comptabilisée en tonnes par le SYTEVOM et la « mesure de la performance » des habitants est exprimée en Kg/hab/an.

Evolution des tonnages des ordures ménagères résiduelles :

Année	Ordures ménagères	Habitants	CCPLx	Sytevom
	(En tonnes)		Kg/hab/an	Kg/hab/an
2015	2401	14977	160	147
2016	2050	14859	124	141
2017	2130	16245	131	132
2018	2030	15989	127	125
2019	2024	15571	130	128
2020	2021	15054	134	126

LES DÉCHETS SELECTIFS

Evolution des tonnages des déchets Sélectifs

Année	Total collecté	Kg/hab
2016	928 T	62
2017	1147 T	71
2018	1190 T	74
2019	1026 T	66
2020	945 T	63

A titre comparatif, sur l'ensemble du périmètre du Sytevom, la collecte des déchets sélectifs représente en moyenne 80 kg/hab/an en 2020.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Evolution comparée des tonnages OM, Tri et verre - (en Tonnes)

Sur l'année 2020, la répartition des collectes des ordures ménagères, des déhets sélectifs et du verre s'établit comme suit :

- ordures ménagères : 2 021,37 tonnes
- collecte sélective : 945,70 tonnes
- verre : 670,75 tonnes

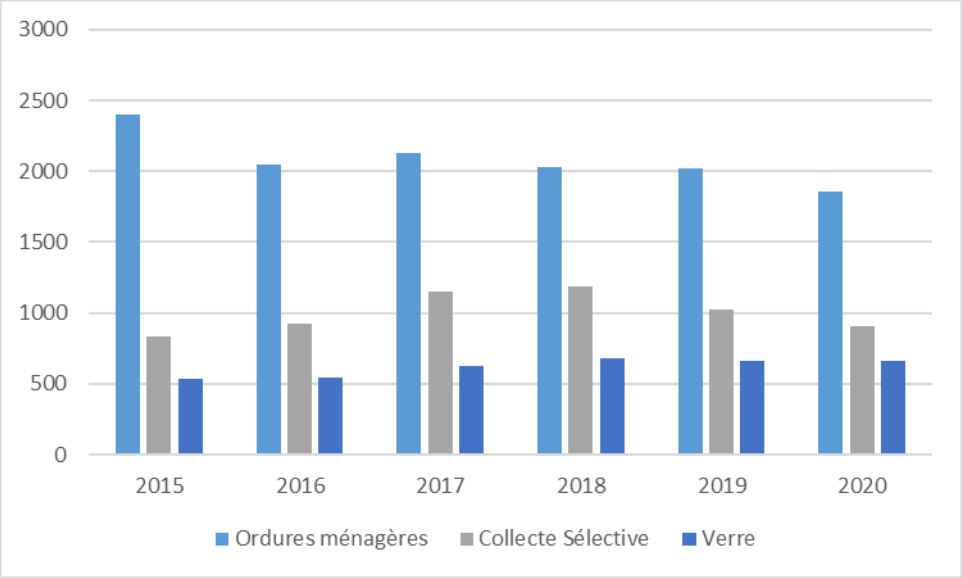

CARACTERISATION DES TOURNEES DE TRI

Le contrôle systématique des bacs de Tri ainsi que la multiplication des interventions de prévention auprès des usagers a eu un effet notable sur le résultat des caractérisations.

Secteur	Résultats taux de refus 2020 en %
Breuches, Ormoiche (27/01)	7 %
Raddon, St Bresson, Ste Marie en Chanois (11/02)	12.8%
Baudoncourt, Brotte, La chapelle (17/02)	15.06%
Saint sauveur (26/02)	8.06%
Luxeuil Secteur 1 (3/03)	15.02%
Breuchotte, Magnivray, La Corbière, Esboz Brest, Les bouhays (2/07)	5.36%
Luxeuil Secteur 3 (21/08)	11.68%
Luxeuil Secteur 2 (02/09)	7.6%
Luxeuil Secteur 3 (04/09)	10.28%
Luxeuil Secteur 2 (09/09)	1.47%
Froideconche (01/10)	10.31%
Froideconche (15/10)	12.25%
Total	**9.74%**

En 2019, le résultat global était de 18,21 % de refus.

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

Evolution des résultats des caractérisations par tournées entre 2018, 2019 et 2020 :

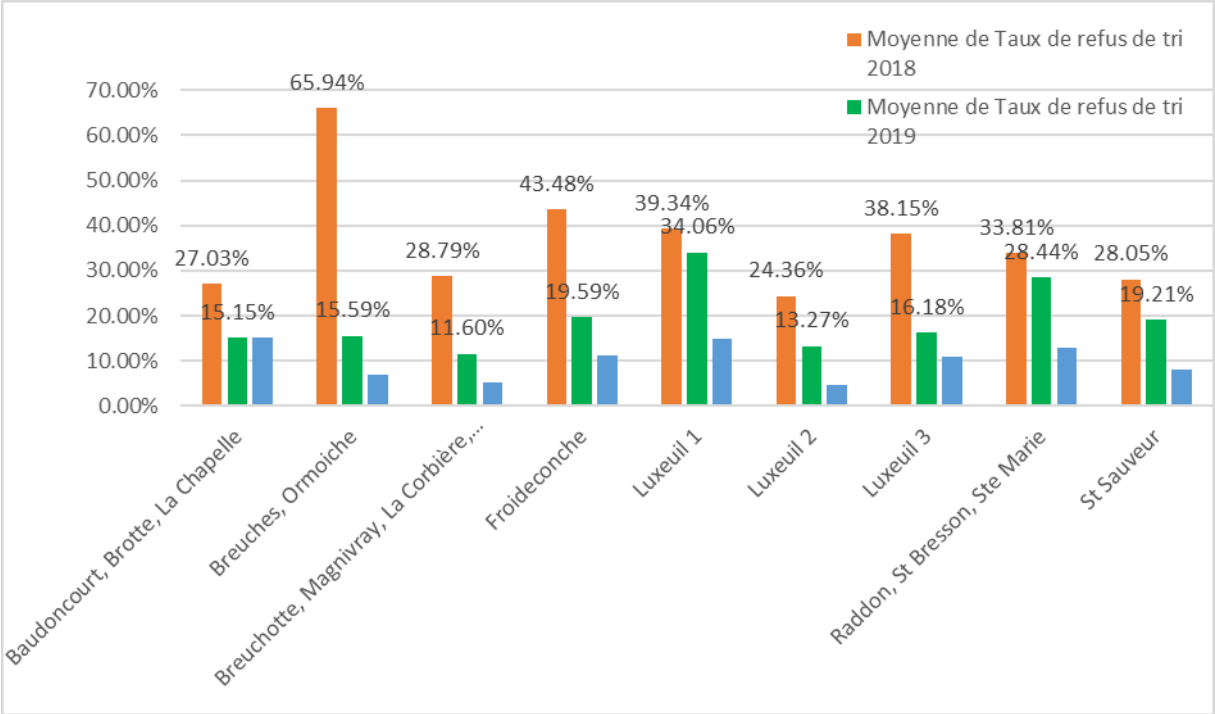

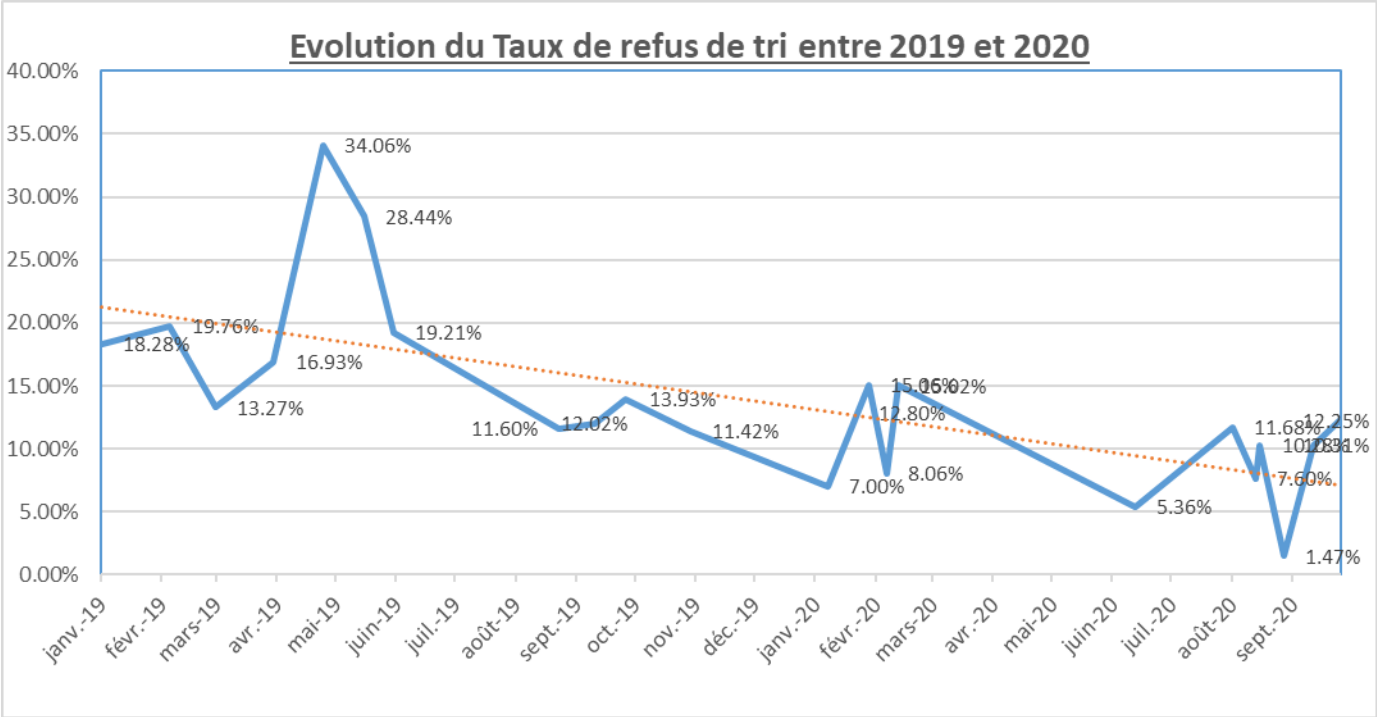

Envoyé en préfecture le 13/10/2021
Reçu en préfecture le 13/10/2021
Affiché le
ID : 070-247000755-20210927-D2021_116-DE

LES BIODECHETS

Le service a collecté un peu plus de 30 tonnes de Biodéchets au cours de l'année 2020. Si on ne tient pas compte de la période de confinement (de mars à mai), la moyenne se situe à env. 3 tonnes par mois.
Cela a représenté 540 levées.

LE VERRE

Année	Verre	CCPLx
	(En tonnes)	Kg/habitants/an
2015	532	35
2016	544	37
2017	629	39
2018	677	42
2019	663	42
2020	670	45

LA DECHETTERIE DE SAINT-SAUVEUR

La déchetterie a enregistré en 2020, 54 708 entrées.

Déchetteries	Saint Sauveur		
		Années	Données
		2020	
Catégorie2	Matière	%	Tonnage
	Biodéchets	0,7%	32,78
	Bois	11,1%	540,80
	CARTON	3,0%	145,36
	DV Broyat	31,2%	1 523,36
	Ferraille	3,9%	188,15
	Inertes	16,3%	794,00
	Meubles	7,5%	368,44
	Plastique rigide	0,5%	23,62
	Plâtre	2,1%	104,28
	Tout Venant / encombrant	15,2%	741,99
Autres - DMS - DEEE		8,2%	402,38
Ressourcerie	Ressourcerie	0,3%	15,06
Total général		100,0%	4 880,22